



Madame la députée, Monsieur le député,

nous apprenons qu'un nouveau programme, inscrit dans le cadre du plan France 2030, vient d'être mis en place à destination d'Israël.

Ce programme, nommé **ICC Immersion Israël**, est coordonné par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et soutenu par l'Ambassade de France en Israël. Il est accompagné et mis en œuvre par l'Institut français (1) et par Business France (2).

Il s'agit d'un programme destiné aux entrepreneurs de la culture qui portent un projet innovant et souhaitent le développer à l'international sur un marché cible, en l'occurrence Israël, "*au cœur de la startup nation du Moyen Orient*"...

ICC Immersion Israël propose aux entreprises sélectionnées six semaines d'immersion dont dix jours en Israël, pour "*une connaissance approfondie de l'écosystème local et de ses enjeux, pour accompagner dans la définition d'une stratégie et faire bénéficier de mises en réseau. Une opportunité incontournable au regard de l'effervescence du secteur en Israël*" !

Nous nous étonnons qu'un tel programme soit coordonné, promu et financé par l'État français alors qu'Israël est **condamné par de multiples résolutions de l'ONU pour l'invasion et l'occupation militaire du territoire palestinien** depuis plus de 70 ans.

Vous savez comme nous qu'Israël est par ailleurs convaincu d'apartheid envers le peuple palestinien par Amnesty International(3), Human Rights Watch et plusieurs experts de l'ONU, et que la Cour pénale internationale (CPI) a conclu de son examen préliminaire que des crimes de guerre ont été commis par Israël en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza.

Mais restons-en à l'occupation militaire par Israël du territoire palestinien et du Golan syrien dont le statut est clairement défini par l'ONU, pour **faire un parallèle avec l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie**. Certes les situations ne sont pas identiques mais évidemment comparables, et nous ne nous expliquons pas cette différence de traitement considérable dans la mesure où Israël, non seulement n'est l'objet d'aucune sanction, mais jouit du soutien permanent de la France sur les plans diplomatique, économique, académique, et culturel dans l'affaire qui me préoccupe.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous expliquer quelles peuvent être les raisons de cette différence de traitement.

Avec nos salutations citoyennes et solidaires,

le Bureau de l'AFPS Nord - Pas de Calais

- 1- <https://www.institutfrancais.com/fr/institut-francais/offre/icc-immersion-israel>
- 2- <https://www.businessfrance.fr/qui-sommes-nous>
- 3- <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/5141/2022/fr/>